

Définition

La politique de sécurité de l'information (PSI) de la Fondation Saint-Hubert vise à assurer la sécurité des personnes, des processus et procédures, des ressources matérielles et immatérielles de l'Institution. Elle est compétence de la Direction. Elle garantit la sécurité des systèmes informatiques ainsi que la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des données.

Périmètre d'application

La politique de sécurité de l'information s'applique à tous les collaborateurs (valides et invalides) et à tous les secteurs de l'Institution.

Engagement de la Direction

La Direction assure la sécurité des informations par l'élaboration, la mise à jour et l'amélioration de dispositifs adéquats en la matière. Elle s'engage à soutenir toutes les mesures visant à contrer les menaces internes ou externes à la sécurité des données. Dans ce cadre, elle s'assure que tous les collaborateurs soient formés et informés régulièrement à la sécurité des données.

Confidentialité

L'Institution garantit la confidentialité des données sensibles en prenant les mesures adéquates. Les informations sensibles concernant les collaborateurs valides sont détenues par la Direction ; les informations sensibles concernant les bénéficiaires sont sous responsabilité de la Direction et peuvent être utilisées par les collaborateurs selon les besoins requis par la fonction, dans le respect du secret professionnel.

Intégrité

L'institution s'engage à soutenir toutes les mesures visant à lutter contre les menaces internes ou externes à la sécurité des données.

Disponibilité

Le collaborateur a accès uniquement aux données qui concernent sa fonction et aussi longtemps qu'il est actif au sein de l'Institution.

Traçabilité

L'Institution garantit l'existence et la mise à jour d'un registre des activités de traitement des données (ou mapping) qui assure la traçabilité des informations sensibles.

Fabrice Rapillard
Directeur



Bernard Voeffray
Directeur-Adjoint

